

## Lettre explicative

(Pour la lecture du nouveau manuel des structures du SLI de Mtl et environs)

Bonjour à vous

C'est avec un grand plaisir que nous vous offrons le résultat du travail de révision du Manuel des structures du SLI. Tout au long de la dernière année, les membres du comité exécutif ont travaillé à l'actualisation de son contenu. Comme vous le savez déjà, le Manuel des structures est un outil de travail conçu pour nous aider à améliorer nos communications entre groupes et avec la communauté. Dans un premier temps, nous vous invitons à prendre connaissance du sommaire des modifications qu'il contient.

Vous remarquerez que ce document n'est pas une version finale. Ne vous étonnez donc pas de sa présentation brute puisqu'il sera entièrement revu par l'équipe pour sa présentation définitive. (mise en page, grammaire, édition, etc ).

D'abord, nous avons modifié l'ordre des chapitres pour qu'il soit conforme au principe contenu dans le premier concept à savoir que la responsabilité et l'autorité ultime du SLI relèvent des groupes représentés par les RSI et les RIP. La structure, telle que proposée, relevant des responsabilités et de l'autorité du SLI est l'assemblée générale, le comité consultatif et en dernier lieu, le comité exécutif. Ensuite vient la description des fonctions à l'intérieur de chacun de ces comités.

Puis, nous avons déplacé les chapitres qui étaient de l'ordre de la procédure à la fin du Manuel des structures. Il s'agit de la procédure d'élection, du financement et des outils. Ces chapitres sont importants pour supporter l'ensemble de la structure du SLI. Ils font maintenant partie de la dernière section du Manuel des structures.

Troisièmement, nous avons mis en texte les mandats qui nous avaient été confiés au fil des diverses réunions par le SLI comme faire quelques ajouts ou corrections au texte. À titre d'exemple, nous avons spécifié les fonctions de chacune des instances du SLI : l'assemblée générale, le comité consultatif et le comité exécutif. Nous avons ajouté un texte au sujet de l'admission des membres et un autre sur l'échelonnement des élections. C'est aussi à cette étape que nous avons intégré les suggestions d'amendements qui avaient été apportées par divers membres.

Certaines corrections ont pour but d'alléger le texte. À titre d'exemple, l'éligibilité des membres et la durée de leur mandat étant répétées à plusieurs reprises en ce qui concerne le comité exécutif du SLI et celui de l'exécutif du sous-comité à l'information publique, nous l'avons insérée une seule fois.

Nous croyons que ce sommaire vous encouragera à prendre connaissance du Manuel des structures. **Nous vous prions de le lire attentivement au complet.** Prêtez une attention spéciale à votre fonction. Nous tiendrons compte de tous vos commentaires. Si vous avez besoin

d'explications additionnelles, n'hésitez pas à nous écrire ou nous appeler. Le but de cette révision est de simplifier le tout et de le rendre plus près de la réalité.

Finalement, la 8e version du Manuel des structures devra être adoptée lors de l'assemblée générale prévue le 17 novembre 2018

Merci de votre précieuse collaboration, bonne lecture :)

L'équipe de révision du Manuel des structures

PROJET